

# CONCOURS

DU 6 JUILLET  
AU  
2 SEPTEMBRE



*"Le jean troué de Théo,  
c'est la trousse préférée de Margot!"*

**Création d'objets avec du  
tissu "catégorie adultes"**

Favorisons le réemploi et donnons une  
seconde vie à nos vieux vêtements



Vêtements



Linge



Chaussures



**Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront majoritairement reportés ou recyclés**



Pour plus d'informations sur la 2<sup>e</sup> vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur [www.refashion.fr/citoyen](http://www.refashion.fr/citoyen)

## Les consignes à suivre

### Vous pouvez déposer



Vos **vêtements** et **votre linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L)



**Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés**

**Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%**



## ● **Article 1 : Objet**

Dans le cadre de la sensibilisation à la prévention des déchets, le SITOM Sud Rhône et RE\_fashion organisent un concours sur le thème du réemploi des vêtements pour les adultes.

Objectif : sensibiliser les adultes à la prévention, au tri et à la valorisation des vêtements. Le monde croule sous les déchets ! Il est temps d'agir en faveur de leur réduction et d'une meilleure valorisation des déchets. Consommons mieux, jetons moins, trions et valorisons plus ! Fini le gaspillage !

## ● **Article 2 : Participation et conditions**

Ce concours est ouvert aux adultes du territoire du SITOM.

La participation à ce concours est gratuite.

## ● **Article 3 : Critères de recevabilité et d'éligibilité**

Les critères de recevabilité sont le respect des conditions mentionnées dans le présent règlement.

Les objets fabriqués doivent être réalisés avec des vêtements et tissus usagés et apportés par les adultes. Il est interdit d'utiliser des vêtements neufs.

Chaque adulte s'engage à envoyer des photos des réalisations et à écrire une brève explication sur démarche ayant mené à la création (en partenariat ou individuelle, modalités de réalisation, volonté/message de l'auteur de la création).

## ● **Article 4 : Termes et conditions**

Les participants au présent concours sont volontaires.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le Sitom Sud Rhône ne peut endosser aucune responsabilité en cas de dommage ou de participations illégales.

Le Sitom Sud Rhône ne pourra être tenu responsable si, pour quelque raison que ce soit, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

## ● **Article 5 : Prix du concours**

- Les créations seront classées en fonction de leur originalité, créativité et soin du travail effectué. Le 1er prix sera récompensé par 1 bon cadeau dématérialisé.



# CONCOURS DE CRÉATION D' OBJETS catégorie adultes

**COUPON REPONSE à remplir  
impérativement avant  
FIN JUIN 2024**

**du 06 juillet au  
2 septembre**

● **Contact organisateur du concours:**



SITOM SUD RHONE



infosdechets@sitom-sudrhone.com



262 rue Barthelemy Thimonnier  
69530 BRIGNAIS



04 72 31 90 88

● **Contact participant au Concours - merci de remplir svp**

J'ai pris connaissance des modalités d'organisation du concours :

Fait à .....

Le .....

Nom et prénom : .....

Téléphone : .....Mail:.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

